**Délibération CHSCT sur le projet important : XXX**

Le CHSCT de XXX a constaté l’existence d’un projet important modifiant les conditions de santé, de sécurité et les conditions de travail.

Le projet XXX devrait modifier de façon importe les conditions de travail des salariés de l’établissement. A ce jour, peu d’informations ont été présentées au CHSCT. Notamment aucun document n’a été remis avant l’ouverture de la procédure d’information-consultation. De fait, des interrogations et des préoccupations restent sans réponses satisfaisantes de la part de la direction pour permette au CHSCT d’appréhender les conséquences des transformations prévues sur les conditions de travail. Les membres représentant le personnel au CHSCT s’interrogent notamment sur :

* XXX
* XXX

Les membres représentant le personnel au CHSCT estiment ne pas être en mesure de rendre un avis éclairé. Considérant l’importance du projet et les questions qu’il soulève sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, le CHSCT décide, conformément à leurs missions de prévention et en application des articles L.4614-12 et L.4614-13 du Code du travail, de recourir à un expert agréé par le Ministère du travail.

La mission d’expertise a notamment pour objectif :

* D’éclairer le CHSCT sur les choix, les enjeux et les conséquences du projet sur la santé, la sécurité et les conditions de travail ;
* D’aider le CHSCT à formuler des propositions de prévention des risques professionnels et d’amélioration des conditions de travail ;
* De permettre au CHSCT de rendre un avis éclairé.

Le cahier des charges et le périmètre seront définis avec l’expert.

**Vote du principe de l’expertise :**

Pour :

Contre :

Abstention :

Le principe de l’expertise étant décidé, les membres représentants le personnel au CHSCT désignent le cabinet Progexa agréé par le Ministère du travail (sis 70 rue d’hautpoul, 75019 PARIS).

**Vote du choix de l’expert :**

Pour :

Contre :

Abstention :

Les membres représentant le personnel au CHSCT mandatent M./Mme XXX (secrétaire/membre du CHSCT), pour prendre contact avec l’expert désigné et engager, le cas échéant, les procédures judiciaires pour faire respecter et appliquer la décision du CHSCT.

**Vote du mandat donné au CHSCT :**

Pour :

Contre :

Abstention :

A XXX, Le xxx